



Refus de prise en charge assurance révolving

Par **arcange**, le **01/02/2011 à 12:02**

Bonjour, j'ai été victime d'un accident de la circulation en septembre 2005, à cette époque les blessures devaient être "simple" mais voilà que la situation s'est compliquée de manière croissante avec chômage suite à une mise en invalidité catégorie 2 (50 %) depuis septembre 2008 et reconduite à ce jour pour des séquelles sur un membre inférieur à vie...
l'assurance de mon crédit révolving refuse une prise en charge car selon eux j'ai trop tardé à déclarer le sinistre, je ne m'attendais pas vraiment à ce que mes blessures prennent une telle ampleur...
aujourd'hui je me retrouve avec une pension minime et des mensualités impossible à honorer, les assurances souscrites ont-elles vraiment le droit de refuser une prise en charge sachant que je ne peux plus travailler actuellement ?
je n'ai pas trouvé d'informations sur le sujet, si quelqu'un pouvait m'éclairer, je vous en remercie par avance